

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENTS RCA20 210002, RCA20 210003 ET RCA20 210005**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 3 mars 2020, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté les règlements suivants :

**Règlement RCA20 210002**

**Règlement modifiant le règlement RCA19 210007 sur les tarifs (exercice financier 2020)**

**Règlement RCA20 210003**

**Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial de la Promenade Wellington pour l'année 2020**

**Règlement RCA20 210005**

**Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 4901, rue Wellington à des fins de garderie**

QUE lesdits règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

QUE copie desdits règlements est déposée au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 104, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun  
ce 11 mars 2020.

La secrétaire d'arrondissement par intérim,  
Diane Garand

***Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse [www.ville.montreal.qc.ca/verdun](http://www.ville.montreal.qc.ca/verdun)***